

Aux membres
IGS, PGS, GEO+ING et geosuisse

Berne, le 2 novembre 2015

Résultats des négociations 2015 et salaires minima 2016

Mesdames,
Messieurs,

Comme le prévoit l'article 23 de la convention sur les conditions d'emploi, les représentants d'IGS, de PGS, de GEO+ING et de geosuisse se rencontrent régulièrement pour discuter. Leur dernière rencontre a eu lieu le 20 octobre 2015. Elle a porté sur les points suivants :

Analyse des salaires minima :

L'enquête salariale menée en 2015 par les associations d'ingénieurs et d'architectes a servi de base à la discussion sur les salaires minima. Cette enquête met en évidence des évolutions du salaire moyen par rapport à 2013 :

- ingénieurs dirigeants +1.1 %
- spécialistes qualifiés +0.4 %
- spécialistes +2.0 %
- assistants de terrain +1.7 %
- géomaticiens ± 0 %

Ces chiffres montrent qu'il n'est pas nécessaire d'adapter le salaire minimum.

Néanmoins, « salaire minimum inchangé » ne signifie pas « absence de négociation », car sur le marché de l'emploi les spécialistes avec de l'expérience sont recherchés. C'est pourquoi IGS, PGS, GEO+ING et geosuisse invitent employeurs et employés à engager le dialogue afin de trouver de bonnes solutions.

La stagnation des salaires des géomaticiens et géomaticiennes, si elle s'explique, doit nous faire réfléchir, car en l'absence de perspectives d'évolution, les jeunes professionnels pourraient être tentés de valoriser leurs compétences dans d'autres secteurs d'activité plus lucratifs voire de reconsidérer leur investissement au sein de l'entreprise.

Les partenaires invitent donc les employeurs à réfléchir à des solutions pour valoriser les performances des jeunes professionnels (en agissant sur les leviers du salaire ou de la formation continue) afin de les maintenir dans la profession, et ce même si l'inflation reste stable.

Réglementation sur la durée des vacances :

Pour conserver l'attractivité du métier, PGS suggère de réexaminer la durée des vacances telle qu'elle est définie dans la réglementation actuelle. Tous les participants ont constaté qu'il n'existe aucune base de discussion objective (quels écarts existent entre le nombre de jours de congé actuellement attribués et la réglementation ? à quelles conditions sont-ils attribués ?). De plus, la position des employeurs et des employés sur les différentes mesures visant à flexibiliser le marché du travail n'est pas connue (les coûts salariaux doivent-ils être neutres ou être entièrement/partiellement à la charge des employeurs et des employés ?)

Nous envisageons de mener une enquête au premier semestre 2016 auprès des employeurs et des employés. Les données récoltées pourront ensuite servir de base objective à la discussion.

Sincères salutations,

Ingénieur - Géomètre Suisse (IGS)

Thomas Frick, Président

(sign.)

Professionnels Géomatique Suisse (PGS)

Laurent Berset, Président

(sign.)

Groupement professionnel des ingénieurs en Géomatique Suisse (GEO+ ING)

(sign.)
Jérôme Schaffner, Président

Société suisse de géomatique et de gestion du territoire (geosuisse)

(sign.)
Rudolf Küntzel, Président

